

Rapporteur : **Monsieur Philippe MIS**

OBJET : **Châtellerault – place Winston Churchill**
Acquisition du surplus foncier de l'église Sainte-Marie d'Ozon
appartenant à l'association diocésaine de Poitiers

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain du quartier de la Plaine d'Ozon à Châtellerault, la collectivité a décidé de revoir le traitement des espaces publics majeurs, et notamment l'aménagement de la place Winston Churchill.

En effet, il continue à exister actuellement certaines incohérences cadastrales entre espaces publics et propriétés privées. Il s'avère en effet que l'association diocésaine de Poitiers est propriétaire d'un surplus foncier ceinturant l'église, et formant une partie de la place ouverte à la circulation publique.

Afin de régulariser la situation foncière de la place Winston Churchill, l'association diocésaine de Poitiers a donné son accord pour céder à la commune le surplus foncier évoqué.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'avis du service France Domaines en date du 24 juillet 2008,

VU le protocole d'accord en date du 23 février 2009

CONSIDERANT la nécessité de clarifier la distinction entre espaces publics et privés de la place Winston Churchill,

CONSIDERANT que l'aménagement de la place Winston Churchill relève de l'intérêt général,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1) d'acquérir de l'association diocésaine de Poitiers le surplus foncier ceinturant l'église Sainte Marie d'Ozon sise place Winston Churchill et cadastré section DE n°403 pour une superficie de 910 m², moyennant l'euro symbolique,

2) d'autoriser le maire à signer l'acte à intervenir qui sera passé en l'étude de maître DUVAL, notaire associé à CHÂTELLERAULT, au frais de la commune.

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU

Jeudi 26 mars 2009

n°14

page 2/2

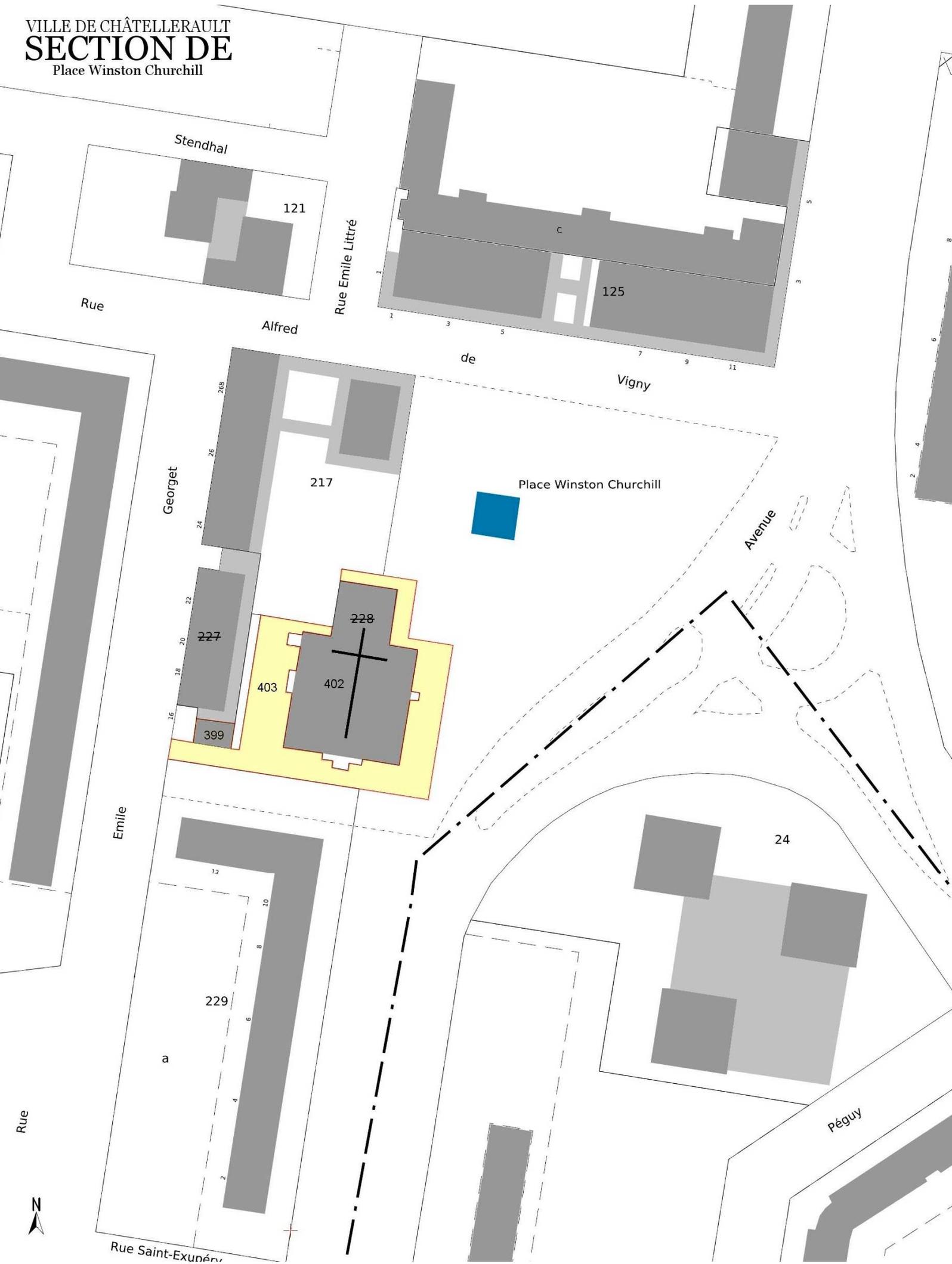
Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.1/2118/OP102/4600 ouvert au budget 2009.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le maire de la ville de Châtellerault
Transmis à la sous préfecture le
Publié en mairie le

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
Le directeur général adjoint des services
Philippe TURBAULT

VILLE DE CHÂTELLERAULT
SECTION DE
Place Winston Churchill



Stendhal

121

Rue

Alfred

Rue Emile Littré

C

125

de

Vigny

Place Winston Churchill

Avenue

Georget

217

227

228

403

402

399

Emile

24

229

a

Péguy

Rue Saint-Exupéry

Rue

